

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



L'avocat dans la société



Mot du
président
p. 4



Entretien avec
la Bâtonnière
p. 5



Chronique
SOQUIJ
p. 7

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

L'équipe du Proforma

Me Yasminne Aracely Sanchez
Me Julie-Ann Blain
Me Hawa-Gabrielle Gagnon
Me Aurélie-Zia Gakwaya
Me Élisabeth Lachance
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Camille Lefebvre
Me Victoria Lemieux-Brown
Me Guillaume Renaud
Me Charles-Francis Roy
Me Catherine Savard
Me Maël Tardif (responsable)

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2021-2022

Me Antoine Sarrazin-Bourgoin
Président



Me Chloé Fauchon
Première vice-présidente



Me Gabriel Dumais
Deuxième vice-président



Me Philippe Roberge
Trésorier



Me Pier-Luc Laroche
Secrétaire



Me Guillaume Renaud
Secrétaire adjoint



Conseillers(ères)

Me Florence Forest
Me Clohée Nadeau-Poulin
Me Marc-Antoine Patenaude
Me Marie-Élaine Poulin
Me Érika Provencher
Me Maël Tardif

Présidente sortante

Me Ariane Leclerc-Fortin

ERRATUM

Dans l'édition #94 de février 2022, l'autrice du texte « Dossiers de violence sexuelle et conjugale - La réalité des avocats de défense » est Me Marie-Laurence Spain, Roy & Charbonneau Avocats et membre du conseil général de l'AQAAD.

Table des matières

L'avocat dans la société

Me Antoine Sarrazin-Bourgoin	4	Mot du président du Jeune Barreau
Me Caroline Gagnon	5	Mot de la bâtonnière
Me Amélie Pilon	7	Chronique SOQUIJ
Collaboration avec l'Université Laval	8	Entretien avec Jacques Deslauriers, Ad. E.
Chronique de la magistrature	9	La société et l'avocat – par l'honorable Paul-Arthur Gendreau
Me Aurélie-Zia Gakwaya et Me Ariane Leclerc-Fortin	12	Entretien avec Joël Lightbound
	15	JBQ en action!
Comité du développement professionnel	17	Plein feux sur... Me Geneviève Bilodeau-Caron
Comité du développement professionnel	18	Plein feux sur... Me Élodie Beausoleil
Comité du développement professionnel	19	Plein feux sur... Me Xavier Hamel
Comité du développement professionnel	20	Plein feux sur... Me Louis-Philippe St-Laurent
Comité du développement professionnel	21	Plein feux sur... Me Camille Lefebvre



CONGRÈS & GALA DES MAÎTRES

19-20 MAI 2022

TARIFS RÉDUITS !

REMISE DE PRIX DISTINCTIFS

PLACES LIMITÉES

Le tarif comprend : 9 heures de formation, les pauses-café, 1 dîner et le souper du Gala des Maîtres en formule banquet.

MEMBRE JBO :

Inscription hâtive :
250 \$ taxes incluses

Inscription tardive (après le 1^{er} mai 2022) :
344,93 \$ taxes incluses

NON-MEMBRE JBO :

Inscription hâtive :
300 \$ taxes incluses

Inscription tardive (après le 1^{er} mai 2022) :
373,67 \$ taxes incluses

Souper du Gala des Maîtres seulement :

Membres JBO : 75 \$

Non-membres JBO : 90 \$

Pour réserver une chambre à l'hôtel Delta Mont Saint-Anne avec tarif préférentiel à 169 \$ (jusqu'au 1^{er} mai 2022) : bit.ly/3wlge85



500, boulevard du Beau Pré, Beaupré, Québec, G0A 1E0

Pour réservation : jeunebarreaudequebec.ca

19 MAI

9H À 12H

Les attentes des décideurs envers les avocats

Formateurs :

Honorable Claudia Dao
Honorable Alicia Soldevila
Honorable Paul Vézina

13H30 À 14H30

Tout savoir sur les changements de la loi sur l'assurance automobile et les véhicules électriques

Formateur :

M. Daniel Gardner

15H À 16H30

La sagesse croit avec l'expérience : trucs et astuce d'avocats émérites pour vous aider dans votre pratique

Formateurs :

M^e Daniel Bouchard

17H COCKTAIL *

19H30 SOUPER GALA DES MAÎTRES*

21H30 SOIRÉE DANSANTE*

20 MAI

9H À 12H

Techniques de négociation

Formateurs :

M^e Caroline Gravel
M^e Louis Ste-Marie
M^e Renée-Maude Vachon

*Les heures peuvent varier.



Mot du président du Jeune Barreau de Québec

Me Antoine Sarrazin-Bourgoin

Président du Jeune Barreau de Québec

GBV Avocats

presidence@jeunebarreaudequebec.ca

Le Jeune Barreau de Québec a placé au cœur de ses priorités la reconnaissance du rôle essentiel de l'avocat dans l'accès à la justice.

La place de l'avocat dans le système juridique

Le système judiciaire est la pierre d'assise de notre société démocratique. La stabilité des rapports économiques est assurée par le caractère contraignant des obligations souscrites et la prévisibilité des conséquences juridiques et économiques des actions entreprises.

Lorsque l'accès à la justice est limité, les rapports de force prévus par la loi font place à la loi du plus fort; la prévisibilité des rapports juridiques et économiques disparaît, tout comme l'espoir d'obtenir le soutien des tribunaux pour bénéficier d'un remède.

Or, les justiciables sont de plus en plus nombreux à renoncer à consulter ou à retenir les services d'avocats pour les représenter.

Le 12 avril 2022, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi no 34 visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique. S'il est adopté, les avocats et les notaires travaillant pour une personne morale sans but lucratif pourront offrir des conseils juridiques, sans frais ou à coût modique, aux citoyens qui n'auraient pas autrement les moyens financiers suffisants pour faire valoir leurs droits ou pour se défendre.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans des démarches croissantes pour inviter la multiplication des offres gratuites de conseils juridiques en clinique, que ce soit par des étudiants au baccalauréat et, dès l'automne prochain, par les étudiants à l'École du Barreau.

Le principe d'offrir des services juridiques de base aux individus dans le besoin est évidemment louable. Ces mesures paraissent toutefois insuffisantes pour endiguer le problème de l'accès à des services juridiques pour les citoyens de la classe moyenne, dans des délais raisonnables et sans compromis sur leur droit de se faire entendre.

Les mesures mises en place par le gouvernement comptent essentiellement sur l'augmentation des efforts bénévoles des avocats et étudiants en droit, alors qu'il s'agit en fait d'un problème de société.

Le JBQ dénonce la pression grandissante qui est mise, notamment sur les plus jeunes avocats, pour qu'ils offrent gratuitement ou à coûts modiques leurs services afin de compenser un déficit d'accès qui relève d'abord d'une responsabilité de l'État.

N'oublions pas non plus que notre profession est confrontée depuis plusieurs années au problème de l'instantanéité des communications et à l'augmentation corolaire des attentes des clients, des employeurs, des collègues et des membres de la magistrature. Cette situation a évidemment des incidences sur le bien-être de nos membres, sur leur santé mentale et sur le phénomène de l'abandon marqué de la pratique privée et de la pratique du droit en général.

Le système demande toujours plus aux avocats en termes d'efficacité, de productivité et de célérité, tout en commandant aux avocats de sabrer dans leurs frais, allant même jusqu'à leur demander d'offrir leurs services gratuitement...

C'est pour toutes ces raisons que le JBQ propose que soient mises en place des mesures fiscales pour atténuer les frais juridiques pour les justiciables autrement qu'en allant compter sur une renonciation pour les professionnels à leur rémunération. Après avoir reconnu l'importance de l'accès à la justice, l'État doit se charger d'une certaine collectivisation des coûts des services juridiques pour assurer la poursuite des fins d'intérêts public du système.

Entente avec le Barreau et assemblée générale annuelle

C'est avec fierté que le JBQ annonçait ce mois-ci la conclusion d'une entente historique avec le Barreau de Québec, entente venant officialiser les rapports entre les deux organisations et reconnaissant la mission particulière du JBQ et son apport essentiel à la communauté juridique de la région.

L'entente prévoit des engagements clairs au niveau de la collaboration entre les organisations, et ce, pour le plus grand bénéfice de leurs membres.

Du point de vue financier, le Barreau de Québec a décidé de majorer de manière importante la contribution financière accordée au JBQ, à la hauteur de ce qui lui avait été demandé.

Le JBQ est persuadé que le mécanisme mis en place pour la détermination de la contribution financière annuelle permettra un meilleur soutien de l'organisation, en accroissant la prévisibilité et la compréhension des impacts de toute fluctuation du montant de cette contribution.

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué conjoint émis par les deux organisations et accessible en cliquant [ICI](#).

Vous aurez également accès à plus de détails à l'occasion de notre Assemblée générale annuelle qui se déroulera en virtuel le mercredi 4 mai 2022 de 12h à 13h. Au plaisir de discuter avec vous !

Conclusion

Je souhaite enfin saisir l'occasion pour remercier le travail exceptionnel de nos bénévoles sur l'ensemble de nos comités et particulièrement vos administrateurs du JBQ pour leur dynamisme, soit : **Me Chloé Fauchon**, Lavery Avocats, (première vice-présidente); **Me Gabriel Dumais**, Tremblay Bois Avocats, (second vice-président), **Me Philippe Roberge**, JuriGo, (trésorier); **Me Pier-Luc Laroche**, Brodeur Prémont Lavoie Avocats, (premier secrétaire); **Me Guillaume Renaud**, Therrien Couture Joli-Cœur Avocats, (second secrétaire); **Me Ariane Leclerc-Fortin**, CIUSSS de la Capitale-Nationale, (présidente sortante); **Me Marc-Antoine Patenaude**, ministère de la Justice (DGAJ); **Me Marie-Élaine Poulin**, Roy & Charbonneau Avocats; **Me Florence Forest**, Lavery Avocats; **Me Clohée Nadeau-Poulin**, Verdon Armanda Gauthier, Avocats; **Me Érika Provencher**, Siskinds Desmeules et **Me Maël Tardif**, Directeur des poursuites criminelles et pénales.



Me Caroline Gagnon
Bâtonnière de Québec
batonnier@barreaudequebec.ca

Le rôle de l'avocat.e : un service public

Le thème de cette édition du Proforma est fort inspirant. Le sujet du rôle et des responsabilités des avocat.e.s dans notre société me permet à la fois de réfléchir aux changements survenus dans la profession depuis quelques années, mais aussi de me projeter dans un futur proche.

La profession d'avocat.e est une carrière attirante pour les jeunes. Le nombre d'avocats intégrant le marché du travail a connu une progression constante depuis plusieurs années et cette tendance s'est poursuivie, malgré les aléas des perspectives d'emploi des 40 dernières années, qui parfois étaient moins positives (voir le [Barreau-mètre 2022](#), Barreau du Québec).

Quelles en sont les raisons ? Pourquoi la profession d'avocat n'a jamais cessé d'être une carrière inspirante pour les jeunes, et ce, au gré des variations du marché de l'emploi ?

Permettez-moi de vous livrer une réponse toute personnelle : être avocat permet de changer le monde. En d'autres mots, la profession permet de l'améliorer, le rendre plus juste, plus humain. Quoi de plus stimulant !

Évidemment, le choix de carrière est parfois influencé par des aptitudes personnelles (ou dans mon cas, par des non-aptitudes; personnellement, faute d'une réelle capacité scientifique au grand dam de mon père, je me suis orientée vers le droit).

Bref, les jeunes que je rencontre à l'École du Barreau et en début de pratique ont soif de justice, d'égalité. Ils s'engagent chacun à leur façon; ils sont prêts à s'investir, se dépasser, pour que leur profession soit inspirante et leur rôle utile.

La profession en changement

Selon le tout dernier Barreau-mètre 2022 publié par le Barreau du Québec, la profession d'avocat.e prend peu à peu un nouveau visage : actuellement, 55% des avocats sont des femmes et l'âge moyen est de 45 ans. La profession se décline en une diversité de milieux de pratique. En conséquence, le rôle de l'avocat va donc aussi être amené à changer et à se diversifier. Et c'est pour le mieux!

Cette ouverture à de nouveaux rôles tombe pile: la société a et aura toujours besoin de justice. Ce portrait modifié sera nécessairement influencé par plusieurs phénomènes : la conciliation travail-vie professionnelle, la rareté de la main-d'œuvre, la rapidité des changements, la technologie, l'intelligence artificielle bientôt à nos portes, le travail d'équipe. Comment tout cela se traduira-t-il sur la justice ?

À la lumière des nouveaux visages des avocats, les cadres juridiques sont amenés à être réinterprétés, mis à jour. On compte sur les connaissances des avocats pour trouver des solutions, dénouer les situations ambiguës, exprimer logiquement et soumettre aux décideurs les règles de droit.

Le terrain de jeu est de plus en plus large : défense des valeurs démocratiques, des droits individuels, en passant par les droits économiques et les droits collectifs. Chacun assume le rôle de représentation, de défense ou de conseil qui lui convient.

Qui de mieux que l'avocat pour promouvoir l'égalité, la diversité, l'intégrité ? Et il y a tant de chose à protéger, d'égalité à faire respecter.

Tel que le soulignait le très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada dans une allocution intitulée « L'accès à la justice : un impératif social » prononcée le 4 octobre 2018 à l'occasion de la 7^e Conférence annuelle sur le travail pro-bono : « *Exercer le droit dans ce pays est un privilège. La société accorde une grande confiance aux avocats en leur qualité de membres du barreau. Le travail de l'avocat est une forme de service public, en ce qu'il soutient notre démocratie, protège les droits de la personne et assure le bon fonctionnement de notre économie.* »

Pourtant, moult exemples nous rappellent que nos assises juridiques peuvent être fragiles. Les brèches sont si vite arrivées... Observons ce qui se passe chez nos voisins du sud en matière d'avortement, d'immigration, ou de droit de vote. Quand le réseau social de Donald Trump s'appelle « Truth social », il est essentiel de compter sur des personnes dédiées à l'application de la loi et de l'intérêt général.

Bien évidemment, la notion de changement n'est pas un facteur nouveau dans la profession : le rôle des avocats est historiquement de représenter et défendre l'intérêt de ses clients. Ainsi, il contribue à l'évolution de la jurisprudence en soumettant de nouveaux points de vue à la règle de droit.

Il contribue au sentiment de justice, porte la voix de celles et ceux qui ne peuvent le faire, conseille, accompagne et explique les lois et règlements, en contribuant à la stabilité économique et sociale des rapports en société.

L'avocat contribue ainsi à l'avancement des mœurs et de la société. Pensons à l'aide médicale à mourir, aux délais judiciaires, au droit à l'avortement, à la liberté d'expression, au mariage des conjoints de même sexe, et j'en passe.

Rappelons une évidence : avant que le jugement ne soit rendu par le décideur et puisse être utile comme précédent, l'avocat aura accompagné et soutenu son client, l'aura conseillé, aura préparé le dossier devant la justice, en exposant clairement les principes juridiques applicables. Ce rôle repose sur des qualités humaines et des aptitudes complexes. Chapeau!

Lourdes responsabilités

En revanche, le rôle de l'avocat vient avec des lourdes responsabilités. Le fait que nous formons une des composantes de la justice nous rend tributaires de sa performance, bonne ou mauvaise. Souvent, les critiques du système de justice pointent vers les avocats; délais, coûts, complexité, etc. Aussi, la relation avocat-client vient avec la charge mentale des problématiques ou de la personnalité du client.

La complexité et la longueur des dossiers n'est pas toujours chose facile au quotidien. Comme nous sommes souvent le premier contact des justiciables avec la justice, cette responsabilité est lourde d'impact et de conséquences.

Citons à nouveau le très honorable Richard Wagner : « *Les gens parlent parfois de l'accès à la justice comme s'il avait existé une époque prospère, où tout un chacun pouvait se payer les services d'un avocat et s'adresser aux tribunaux pour faire régler ses problèmes rapidement et sans douleur. Je peux vous affirmer que ça n'a jamais été le cas. Les gens ont toujours dû faire face à des difficultés. Les honoraires des avocats ont toujours été élevés, les rôles des tribunaux ont toujours été encombrés et les procédures se sont toujours déroulées plus lentement que les gens ne le souhaitaient. Ce n'est pas avant le milieu des années 70 que l'ensemble des provinces et territoires du Canada ont disposé de programmes d'aide juridique.* »

Évidemment, notre rôle demeure de continuer à assurer une meilleure accessibilité à la justice. À ce sujet et depuis fort longtemps, les avocats dénoncent le sous-financement de l'aide juridique; espérons que les réformes bientôt annoncées répondront aux attentes pour permettre justement aux avocats de mieux jouer leur rôle à ce niveau.

Dans plusieurs domaines, des avancées ont contribué à une meilleure place de la justice. Pensons à la médiation, dont s'occupent les avocats en matière familiale, civile et du travail. Pensons aussi aux actions collectives, qui permettent aux justiciables d'obtenir justice par ce mécanisme simplifié. Le réseau des Centres de justice de proximité, qui prodiguent de l'information juridique gratuite, est aussi un exemple où les avocats exercent de nouveaux rôles.

La réforme attendue l'an prochain à l'École du Barreau, qui se transformera en une grande clinique juridique avec de vrais dossiers et de vrais clients, contribuera à la fois à mieux préparer les futurs avocats et à rendre la justice plus accessible.

À l'image de la société, la profession est de plus en plus sophistiquée et la variété des rôles des avocats n'a jamais été aussi large. Chacun à sa façon, l'avocat contribue à l'amélioration des rapports en société et au respect de la règle de droit.

Et demain, le rôle des avocats sera-t-il différent ?

Tel que mentionné, l'arrivée des jeunes avocats et la féminisation de la profession changeront sans doute le rôle que voudront bien assumer les avocats. Avec une plus grande diversité, la profession n'en sera que plus riche et créative.

À mon point de vue, un des rôles de l'avocat amené à prendre de plus en plus d'importance est celui de la défense de l'environnement. Notre planète n'est pas remplaçable et l'urgence climatique préoccupe les jeunes juristes. Le corpus des lois et règlements en cette matière mérite d'être étudié attentivement et défendu avec ardeur.

À ce niveau, déjà, la reconnaissance d'une personnalité juridique propre de certains éléments de notre environnement - le fleuve Saint-Laurent, la rivière Magpie - constitue une avancée majeure qui permettra de mieux les préserver et les protéger. En plaçant autrement le cadre juridique, tous les acteurs doivent agir de manière concertée : les municipalités, le secteur agricole, les entreprises. Cette capacité de l'avocat à sortir des sentiers battus en utilisant les voies juridiques constitue un formidable levier d'influence. Notre formation nous permet de remettre en question les idées préconçues, requestionner les bases, entrechoquer les points de vue.

Lors de notre entrée dans la profession, le serment que nous avons prêté constitue les assises de notre rôle et ouvre toutes les portes: intégrité, honnêteté, indépendance et loyauté. Ce qui me rend fière d'être avocate est aussi notre vulnérabilité : nos incertitudes, nos questionnements, nos doutes. Ce sont des forces qui nous permettent de nous dépasser.



Notre Mission

Soutenir
Encourager
Protéger

Le public et nos membres



BARREAU DE QUÉBEC



Me Amélie Pilon
avocate chez SOQUIJ

La pratique illégale du droit, un sujet qui demeure d'actualité

CHRONIQUE

* SOQUIJ | Intelligence juridique

Pilote, médecin et avocat, Frank William Abagnale Jr, un ancien imposteur franco-américain qui s'est reconverti en consultant en sécurité, a pratiqué de nombreux métiers pour s'enrichir. Âgé de 19 ans seulement, il a notamment falsifié un diplôme de l'Université Harvard, tenté de passer l'examen du Barreau et obtenu un poste dans le cabinet du procureur général de l'État de la Louisiane. Bien que cette histoire puisse divertir au grand écran (voir le film Catch Me If You Can), la réalité est tout autre.

Campagne de sensibilisation du Barreau du Québec

En l'absence d'une disposition législative, la Cour suprême du Canada a indiqué dans *Fortin*¹ que l'on ne pouvait pas sanctionner une personne qui commettait l'erreur de s'adresser à un « faux avocat ». Il n'en demeure pas moins que de consulter une personne qui s'improvise avocat alors qu'elle ne possède pas les connaissances ni les compétences requises peut mettre en péril les droits d'un justiciable. Ainsi, afin d'alerter les citoyens à l'égard de ces dangers, la pratique illégale du droit est au cœur de la récente campagne de sensibilisation du Barreau du Québec.

Des actes réservés aux avocats

Tel que l'écrivait ma collègue Me Maude Normandin dans son billet de blogue intitulé « Ce n'est pas la toge qui fait l'avocat », paru en 2018, ce n'est pas l'habit qui fait l'avocat, mais plutôt le fait d'être un membre en règle de son ordre professionnel. Au Québec, les activités réservées aux avocats sont énumérées à l'article 128 de la *Loi sur le Barreau*². Ainsi, une personne qui n'est pas membre du Barreau (ou qui n'a pas de permis spécial délivré par celui-ci) n'a pas le droit, entre autres, de donner des conseils juridiques, de rédiger des procédures judiciaires ou de représenter des justiciables devant les tribunaux. Par ailleurs, en commettant de tels actes, le « faux avocat » s'expose à diverses sanctions notamment en vertu de la *Loi sur le Barreau*.

Quelques cas intéressants

Parfois, la ligne est mince entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Dans l'affaire *Charlebois*³, l'appelant avait été accusé d'avoir exercé illégalement la profession d'avocat en donnant un avis juridique au vice-président du conseil d'administration d'un syndicat de

copropriétaires. La Cour d'appel a cependant confirmé son acquittement. Selon le tribunal, le courriel transmis, qui consistait en une reproduction (ou presque) de dispositions législatives du *Code civil du Québec*⁴, ne pouvait être qualifié de consultation ou d'avis juridique puisqu'il s'apparentait plutôt à de l'information juridique générale.

Dans la décision *Roy*⁵, le contexte est anecdotique. Le défendeur est d'abord condamné à des heures de travaux communautaires. Ce dernier a donc décidé, sans autorisation de son agent de probation, de faire ceux-ci dans un cadre juridique. Selon lui, l'ordonnance de se soumettre à cette condamnation l'autorisait à intervenir dans tout dossier en matière de protection de la jeunesse. À cet égard, il a notamment publié une annonce invitant une jeune fugueuse à entrer en contact avec lui afin qu'il fasse valoir ses droits devant les tribunaux, a sommé le directeur de la protection de la jeunesse de retirer une employée d'un dossier sous peine d'intenter un recours en dommages-intérêts et a même rédigé une requête dans un dossier. Le défendeur, n'étant pas membre du Barreau du Québec, a été déclaré coupable d'avoir illégalement exercé la profession d'avocat (une permission d'appeler de la déclaration de culpabilité a été accordée). Une injonction interlocutoire a également été prononcée contre le défendeur par la Cour supérieure afin qu'il cesse d'accomplir des actes réservés aux membres du Barreau⁶.

Ses frasques contre le Barreau ne sont toutefois pas terminées puisque son procès à l'encontre de quatre accusations d'outrage au tribunal pour avoir violé cette ordonnance vient de se terminer. Le jugement est à suivre.

Finalement, dans l'arrêt *Bazin*⁷, la Cour d'appel a confirmé la déclaration de culpabilité de l'appelant, un ancien membre du Barreau. La preuve a permis au juge de conclure que l'appelant avait, moyennant rémunération, prétendu faire ou fait des actes réservés aux avocats dans le contexte des démarches entreprises par les plaignants en vue d'obtenir leur résidence permanente. L'appelant avait d'ailleurs laissé les plaignants et une avocate au dossier l'appeler « Maître » sans les corriger. Ses explications quant au fait qu'il n'avait réclamé aucune somme d'argent et que le terme « Maître » était aussi utilisé en Haïti pour désigner un professeur n'ont pas été retenues.

Faites preuve de vigilance !

En somme, lorsque vous envisagez de solliciter un avocat, il demeure judicieux de vérifier si cette personne dispose du droit d'exercer cette profession auprès du Barreau du Québec. Une simple vérification qui pourrait vous éviter bien des péripéties.

¹ *Fortin c. Chrétien*, 2001 CSC 45.

² R.L.R.Q. c. C.C.Q.-1991.

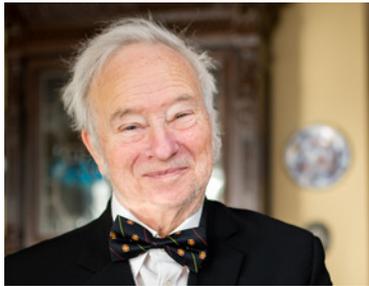
³ *Charlebois c. Barreau du Québec*, 2012 QCCA 788.

⁴ R.L.R.Q. c. C.C.Q.-1991.

⁵ *Barreau du Québec c. Roy*, 2018 QCCQ 5635. Demande en rejet d'appel accueillie, 2019 QCCS 204. Requête pour permission d'appeler accueillie, 2019 QCCA 548.

⁶ *Barreau du Québec c. Roy*, 2018 QCCS 2521. Requête pour permission d'appeler rejetée, 2018 QCCA 1374.

⁷ *Bazin c. Barreau de Montréal*, 2019 QCCS 2277.



Entretien avec Jacques Deslauriers, Ad. E.¹

Jacques Deslauriers, avocat et professeur émérite, est un spécialiste reconnu du droit civil qu'il a enseigné pendant plus de 42 ans aux étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval et, pendant près de 20 ans, aux étudiants de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours et de votre implication à la Faculté de droit de l'Université Laval?

Originaire de Montréal, je suis arrivé à Québec le 19 septembre 1970. J'ai d'abord été l'auxiliaire de recherche de Jean-Charles Bonenfant pendant deux ans, où j'ai eu l'occasion d'étudier les enjeux constitutionnels liés à la Cour provinciale et l'organisation des tribunaux fédéraux et provinciaux. J'ai étudié les démarches de codification du *Code civil du Bas-Canada* par Georges-Étienne Cartier, procureur général du Bas-Canada. C'est lui qui a prôné la séparation des compétences par province et fait promulguer la loi qui a préservé le droit civil.

Je suis ensuite devenu professeur en 1972 et j'ai continué mes recherches, en plus d'enseigner. Cette profession m'a donné les ressources et la liberté d'exercer le droit dans un contexte académique, mais sans perdre de vue les aspects et la vie concrète de la pratique du droit. J'ai d'abord enseigné le cours « Introduction au droit » – maintenant dénommé « Univers du droit » – pour ensuite me concentrer sur le droit civil.

Pendant ma carrière professorale, j'ai enseigné le droit de la famille à une époque où la notion d'enfant naturel était en vigueur et où les réflexions sur le divorce étaient embryonnaires. J'ai enseigné aussi la vente et le louage, les sûretés et finalement, la faillite. Pendant quelques années, j'étais d'ailleurs le seul professeur de carrière qui donnait des cours relativement à ce domaine du droit. L'exécution des jugements et la saisissabilité étaient pourtant des sujets importants, car il est rare que les gens solvables se laissent saisir : j'avais remarqué ce problème et c'est ça qui m'a intéressé.

Je me suis également impliqué sur divers comités au sein de la Faculté tout au long de ma carrière, notamment sur le comité d'admission et comme directeur du premier cycle pendant trois ans. J'ai aussi été l'adjoint du Secrétaire général de l'Université pendant cinq ans. J'ai été appelé à créer le premier contentieux du Bureau du Secrétaire général de l'Université, à rédiger des règlements (comme celui du 1^{er} cycle) et à créer un code de discipline. Ce que je retiens de ma carrière, c'est que j'ai adoré ma profession.

Quels sont les changements importants observés entre votre arrivée à la Faculté en 1972 et votre départ en 2013?

Il y a énormément de changements à constater du côté du corps professoral et du côté des étudiants. La teneur des cours a beaucoup évolué. Les ouvrages de doctrine étaient beaucoup plus rares dans les années 1970. Quand on enseignait le droit civil, on devait se référer à des ouvrages écrits à l'international et à la doctrine française. Il n'y avait pas beaucoup de doctrine québécoise comme aujourd'hui. Tout était à faire à l'époque. Les professeurs étaient aussi moins expérimentés que maintenant; le corps professoral était en développement. Il y a eu beaucoup d'embauches jusque dans les années 1990.

Quels sont les enjeux à venir pour la profession?

Pour moi, l'un des enjeux les plus importants est celui de l'accès à la justice. Pour en faciliter l'accessibilité, beaucoup de travail reste à faire et c'est un rôle qui incombe aux avocats, aux juges et aux concepteurs des procédures. Quand les procédures sont trop longues, trop encombrantes ou trop compliquées, et que l'attente dure plusieurs années, c'est les justiciables qui en subissent les conséquences. Les frais encourus sont aussi problématiques. Quand on a des situations « David contre Goliath », ça peut mener à un déni de justice.

Avez-vous des conseils pour la prochaine génération de juristes?

Les juristes actuels ont comme principal défi de persévérer. Quand on persévère, on finit par réussir. Il ne faut pas se laisser abattre par les difficultés du moment. En 2022, on a vécu la pandémie, en plus de vivre les événements mondiaux comme la guerre en Ukraine. On doit continuer à persévérer et à lutter pour la justice.

Pour les étudiants, je dirais que c'est important d'être ouvert à différentes possibilités. Il n'y a pas que la pratique privée. Divers milieux stimulants méritent d'être explorés. Par exemple, on peut pratiquer au sein d'entreprises, de contentieux privés, ou même au sein du monde académique. Je suis d'avis que le proverbe « le droit mène à tout » s'applique toujours et que les compétences acquises dans les cours de droit – quelle que soit notre profession – demeurent toujours utiles.

Pouvez-vous nous parler un peu de votre donation récente?

Ma donation est le prolongement de mon implication à la Faculté. Ayant été professeur de 1972 jusqu'en 2013, j'ai toujours entretenu un lien privilégié avec les étudiants. Malgré les années, j'ai la satisfaction d'être resté en contact avec plusieurs d'entre eux. Je souhaitais ainsi redonner à la communauté étudiante en accompagnant les prochaines générations de juristes. J'ai aimé ma vie professionnelle, la proximité et le partage avec les étudiants. Je suis également reconnaissant de l'aide et l'assistance que m'ont apportées plusieurs de mes collègues.

¹ Entretien réalisé par Me Camille Lefebvre et Me Charles-Francis Roy.

LA SOCIÉTÉ ET L'AVOCAT

Par l'honorable Paul-Arthur Gendreau

CHRONIQUE DE LA MAGISTRATURE

L'honorable Paul-Arthur Gendreau a débuté sa pratique du droit en 1965, à Rimouski, jusqu'à sa nomination en 1980 à titre de sous-ministre associé au ministère de la Justice du Québec.

Il est revenu à la pratique du droit à Québec en 1982, d'abord au sein du cabinet Langlois Drouin puis de celui de Clarkson Tétrault.

En 1986, il est nommé juge à la Cour d'appel du Québec.

À sa retraite de la Cour d'appel en 2010, il s'est joint au cabinet Langlois Avocats à titre d'avocat-conseil.

Il est co-auteur d'un traité sur l'injonction.

De tout temps, l'avocat jouit, dans notre société, d'un statut particulier qui le place au cœur de la vie citoyenne et de celle des institutions publiques, plus spécialement du pouvoir judiciaire dont il est l'auxiliaire et le soutien.

Cela découle d'abord de sa connaissance et de sa pratique des lois et des règles émanant de l'autorité publique, qui régissent les rapports et les relations des citoyens entre eux et avec l'autorité publique et, en second lieu, de l'encadrement législatif et réglementaire qui vise à maintenir les privilèges reconnus à l'avocat dans l'exercice de sa profession et à assurer la protection du public. Le Barreau a charge de contrôler l'application de ces normes et de sanctionner les contrevenants.

L'origine de la pratique du droit en France et en Angleterre

La pratique du droit telle que nous la connaissons aujourd'hui est le résultat d'une longue évolution et de luttes menées par les avocats eux-mêmes. Avant de dresser un tableau très sommaire de l'origine de la pratique du droit en France et en Angleterre, en raison de leur influence sur le Québec et le Canada, je me permets une courte parenthèse pour signaler que l'on attribue généralement à l'empereur byzantin Justinien I^{er} la toute première ordonnance de reconnaissance du regroupement des avocats.

En France, le premier acte légitimant un statut officiel à l'avocat serait l'œuvre d'une ordonnance de Philippe III en 1274. Le Roi de France y décrète les devoirs de l'avocat, lui impose un serment d'office et, plus largement, réglemente la profession. Selon Gustave Duconvray, il semble que, bien avant cet édit, le justiciable était souvent conseillé ou représenté par un parent, un ami ou un expert devant les cours de justice¹. En réalité, ce sont les juges qui, à cette époque, avaient pleine autorité sur les avocats.

C'est à Louis XIV que l'on doit l'Ordre des avocats avec, à sa tête, le Bâtonnier². À la Révolution, le Barreau disparaîtra, emporté en même temps que le système judiciaire de l'Ancien régime auquel il était estimé trop associé. Il sera restauré en 1810 par Napoléon 1^{er}. Dans l'intervalle, certains avocats ont maintenu leurs activités. Trois autres dates méritent un rappel : en 1900, la loi autorise les femmes

à exercer la profession, en 1954, les avocats qui, jusqu'alors, pratiquaient en cabinet individuel sont autorisés à s'associer et, en 1990-1991, la profession d'avocat et celle de conseiller juridique sont fusionnées³.

En Angleterre, comme en France, l'avocat n'était pas reconnu au Moyen Âge. À cette époque, les justiciables étaient souvent représentés par un expert, un ami ou un parent. Le professeur Anton-Hermann Chroust de la Faculté de droit de l'Université Notre-Dame a publié une intéressante étude sur la profession en Grande-Bretagne à l'époque médiévale dans laquelle il conclut:

« After the year 1400, the English legal profession set out to consolidate itself. This further advance was facilitated by the emergence of the Inns of Court, which came into their own during the fifteenth century. The Inns, which not only prepared a man for the successful practice of law but also called him to the Bar, were responsible for the ultimate bifurcation of the English legal profession.»⁴

L'origine et le développement de la profession au Québec

À l'époque de la Nouvelle-France, les avocats ne sont pas les bienvenus dans la colonie. En 1618, Champlain demande au jeune roi Louis XIII « que justice [y] soit rendue gratuitement dans la colonie, sans l'intervention d'avocat ou procureur ». Québec comptait alors de 50 à 60 résidents et Champlain, à titre de gouverneur, avait, entre autres, la responsabilité de maintenir la paix et l'ordre non seulement à l'intérieur de la petite société mais aussi dans les relations avec les Autochtones, avec lesquels il entretenait de bons rapports. Il devait trancher les litiges et, si besoin était, imposer des sanctions aux contrevenants⁵.

Bien que le Conseil souverain interdisait la présence d'avocats, règle maintenue jusqu'à la Conquête, les justiciables recouraient cependant aux notaires ou autres notables pour la rédaction des procédures ou autres documents⁶.

Il a fallu attendre le Traité de Paris et la fin des tribunaux militaires pour que le gouverneur Murray nomme le 29 janvier 1765 les quatre premiers avocats francophones qui n'auront accès à toutes les cours de justice que l'année suivante. En 1779, les avocats formaient la Communauté des avocats, leur toute première association qui veillait à protéger leurs intérêts et leurs prérogatives.

Ce n'est qu'en 1849, au terme de longues luttes, pour qu'enfin les avocats obtiennent l'adoption de l'*Acte pour l'incorporation du Barreau du Bas Canada*. Très sommairement, cette loi prévoit une division du Barreau en trois sections (Québec, Montréal et Trois-Rivières), confère aux avocats l'exclusivité de l'exercice de la représentation devant les tribunaux et pour certains actes juridiques et décrète les pouvoirs de réglementer l'admission et la discipline des membres⁷. À cette époque, seuls les hommes étaient autorisés à être membres du Barreau. Ce ne sera qu'après de longs et d'âpres débats que les femmes seront enfin admises à être membres en 1941, un an après qu'elles eurent acquis le droit de vote.

L'évolution de la situation de l'avocat au Québec depuis les années 1970

La profession et le Barreau ont connu leurs lots de réformes législatives depuis un siècle. Toutefois, elles ont toutes été fondées sur les principes 1) du monopole d'exercice d'actes réservés et de la représentation devant les tribunaux, 2) de l'indépendance du Barreau et 3) de la protection du public.

Cela dit, la pratique du droit et le rôle de l'avocat sur le plan professionnel ont beaucoup évolué. En réalité, des adaptations ont été nécessaires afin de répondre aux transformations de la société sur les plans sociaux, économiques, politiques et technologiques. Ces transformations ont eu comme conséquence d'augmenter et de complexifier les lois et les règlements d'encadrement de ces nouvelles activités et d'entraîner l'émergence de nouveaux organismes régulateurs ou de contrôle.

Cette rapide et profonde évolution a engendré des conséquences sur le nombre d'avocats, le mode d'exercice de la profession de même que l'augmentation et la diversification des champs de pratique. Quelques chiffres illustrent ce constat.

Le nombre d'avocats n'a cessé de croître annuellement au cours du dernier demi-siècle. Le Barreau a connu sa plus incroyable augmentation démographique de 1971 à 1991 passant de 3447 à 13 855 avocats, soit de 56,4 à 195,7 avocats par 100 000 habitants⁸. En 2020-2021, les effectifs du Barreau atteignaient 28 496 membres, ce qui signifiait 332 avocats par 100 000 habitants. Par ailleurs, le nombre d'avocates s'est considérablement accru au cours des 30 dernières années; si elles comptaient pour 32,5 % du Barreau en 1991, elles en sont aujourd'hui largement majoritaires avec 54,9% selon les statistiques du Barreau de 2020-2021⁹. La pratique s'est aussi diversifiée : en 2021, 42,99% des avocats étaient en pratique privée, 20,94% œuvraient dans des organisations publiques et parapubliques et 11,64% se retrouvaient dans les entreprises privées. Ces trois secteurs représentent plus des trois quarts des membres du Barreau¹⁰.

Une réflexion en guise de conclusion

Le Barreau s'est préoccupé de l'évolution du rôle de l'avocat et de l'influence des changements sociaux sur la profession. L'étude entreprise au début de la décennie 1990 et publiée en juin 1996¹¹ et le contenu des rapports annuels le démontrent. Je me permets néanmoins quelques réflexions que la préparation de ce texte m'a suggérées.

La société s'est largement transformée depuis le premier jour où j'ai franchi la porte d'un cabinet à l'automne de 1965. Or, cette diversification des activités et l'accessibilité plus récente aux nouvelles technologies à un large public a engendré des problèmes jusqu'alors inconnus, d'où la nécessité d'un nouvel encadrement législatif qui s'est traduit par des normes et règles de gestion plus nombreuses et plus complexes. Dès lors, de nouveaux champs de pratique peu connus, sinon inexistantes ont émergé et ceux existants se sont développés, modifiés, voire transformés pour s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins sociaux.

Cela signifie, à mon avis, que le rôle de l'avocat reste essentiel à la société quel que soit son champ ou son lieu de pratique. Toutefois, le client ou le justiciable me semble considérer l'avocat non seulement comme un juriste, mais aussi comme un professionnel capable d'appréhender toutes les facettes d'une question et d'être ainsi en mesure de contribuer à l'élaboration de la solution juridique la plus adéquate. L'avocat du XXI^e siècle devrait donc diriger ses intérêts intellectuels non seulement vers le droit, mais aussi à la compréhension des enjeux plus larges qui préoccupent et influencent la société. Ainsi, formulera-t-il des avis et conseils plus complets, ce qui aura pour effet de rendre son apport plus pertinent au justiciable et, plus largement, à la société.

¹ Gustave Duconray, *Les origines du Parlement de Paris et la justice au XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Librairie Hachette, 1902 p.199 et ss (consulté en ligne). Voir aussi Rodolphe Lemieux, *Les origines du droit franco-canadien*, Montréal, C. Théoret éditeur, 1901, p. 164, para. 6.

² Avocats du Barreau de Paris, *Un peu d'histoire*, [en ligne](#).

³ Ibid.

⁴ Anton-Herman Chroust, *The Legal Profession during the Middle Ages: The Emergence of the English Lawyers Prior to 1400 XVIII*, 32 Notre Dame Law Review (1957) p. 299.

⁵ Voir à titre d'illustration : David Hackett Fisher, *Le rêve de Champlain*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2012, p. 289 pour l'affaire Duval et p. 463-465 pour d'autres situations.

⁶ Voir : Christine Veilleux, *Aux origines du Barreau québécois 1779-1849*, Sillery, éditions du Septentrion, 1997. Voir aussi cette collaboration de Christine Veilleux, historienne, Gilles Gallichan, historien et Me Sylvio Normand : Barreau du Québec, Historique, [en ligne](#).

⁷ 1849, 12 Victoria CAP XLVI.

⁸ Comité du Barreau sur l'avenir de la profession en collaboration de CROP, conseil et de Pierre Boucher et Henri Beaugard, *La pratique de droit au Québec et l'avenir de la profession*, juin 1996, [en ligne](#).

⁹ Le Barreau, *Le Barreau-mètre 2022*, [en ligne](#).

¹⁰ Ibid, p.102.

¹¹ Voir la note 9.

Saviez-vous que...

Conformément à la *Loi sur l'assurance médicament du Québec*, toute personne ayant accès à un régime privé a l'obligation d'y adhérer et d'en faire bénéficier son conjoint et ses enfants, à moins d'être assurée par son employeur ou par le régime de son conjoint?

Le fait d'être membre du Jeune Barreau de Québec vous permet de bénéficier du programme d'assurances groupe de **MédicAssurance**, lequel inclut de l'assurance médicaments, soins de santé, voyage, soins dentaires et maladies graves afin de répondre à vos besoins. Assurez-vous d'être bien protégé !



Assurance associative et collective pour les avocates et avocats du JBQ

DES PRODUITS D'ASSURANCE COLLECTIVE BÂTIS SUR MESURE

Tous les régimes d'assurance associative et collective de MédicAssurance sont structurés en fonction de vos priorités et adaptés aux besoins des avocates et des avocats du JBQ.

En tant que membre du JBQ, MédicAssurance vous offre de nombreux produits exclusifs, et ce, à des prix très compétitifs pour les avocates et avocats. En effet, vous pouvez bénéficier d'un programme d'assurance collective complet avec les garanties les moins dispendieuses pour les membres. Découvrez les produits et services offerts dans les domaines de :

1. Assurance médicaments, soins de santé, voyage et soins dentaires
2. Assurance invalidité
3. Assurance vie
4. Assurance maladies graves
5. Assurance vie et invalidité hypothécaire

Nous vous invitons à discuter de vos besoins avec les experts de MédicAssurance, et ce, même si vous êtes déjà notre client.

Bien sûr, l'assurance médicaments qu'offre MédicAssurance aux avocates et avocats du Québec est très populaire. Mais il faut savoir que nos experts sont aussi à votre disposition pour vous aider à protéger vos revenus et à répondre aux besoins de votre famille en cas d'accident, de maladie et de décès.

Obtenez notre programme



Entretien avec Joël Lightbound¹

Natif de l'Ontario mais ayant grandi à Sainte-Foy, Me Joël Lightbound a complété son baccalauréat en droit à l'Université McGill. Membre du Barreau de New York et du Barreau du Québec depuis 2013, il a entamé sa pratique dans un grand cabinet à Montréal avant de tout laisser tomber et de revenir à Québec pour se lancer en politique, à l'âge de 26 ans. Il est, depuis 2015, député libéral dans la circonscription de Louis-Hébert .

Depuis quand sais-tu que tu veux devenir politicien?

C'est une malédiction qui me hante depuis aussi longtemps que je me souviens. En première, deuxième, troisième année du primaire déjà j'étais président de classe à l'École Cœur-Vaillant, à Sainte-Foy... je m'occupais des kermesses! Mon premier grand mandat avait été d'écrire à mon député pour remplacer le drapeau du Québec trônant devant l'école car il était en lambeau. Je n'ai jamais eu de doute, c'était clair que je voulais œuvrer en politique.

À quel moment as-tu décidé que c'est le droit qui te permettrait de rencontrer cet objectif?

J'ai décidé de m'orienter en droit à la suite de ma participation au Forum étudiant à l'Assemblée nationale du Québec en 2007, j'étais alors à ma deuxième année au Collège Champlain St-Lawrence. J'ai eu la chance d'y être élu premier ministre du gouvernement pour cinq jours. Cette simulation, assez fidèle à la réalité et au quotidien de la vie politique, m'a permis de réaliser qu'il me manquait certaines assises et qu'un parcours en droit me donnerait de meilleures fondations pour mieux comprendre le système ainsi que pour perfectionner l'art oratoire. C'est à ce moment qu'il m'est apparu que des études en droit seraient une bonne base.

Il faut savoir que la politique n'était pas pour moi une affaire familiale. Personne dans ma famille n'est politicien. Ma mère nous disait à mon frère et moi qu'il y avait deux métiers qu'elle ne nous souhaitait pas : être politicien, car c'est une charge ingrate, et être juge, car il lui apparaissait difficile de juger quelqu'un sans d'abord avoir marché dans ses souliers. J'ai été l'enfant rebelle de la famille. Mon frère, qui est artiste, a pris la bonne voie !

À quel moment as-tu décidé de faire le saut et pourquoi au pallier fédéral?

J'ai toujours su que je voulais œuvrer au fédéral car plusieurs enjeux de ce pallier m'interpelle depuis longtemps : l'environnement; la réduction des inégalités et le levier que peut à ce titre représenter la politique fiscale; le désengagement passé du fédéral dans la justice sociale. Il s'agit d'un palier qui a les moyens et les leviers pour accomplir de grands changements.

J'ai décidé de me lancer à la fin de 2013. À cette époque, je me reconnaissais aussi dans les valeurs du NPD, mais le Parti Libéral présentait plus d'idées progressistes et faisait preuve de plus d'audace, selon moi. Le Parti Libéral a toujours été un parti avec le potentiel d'être un parti bâtisseur, on a qu'à penser aux casques bleus au niveau international ou à l'assurance emploi. C'est un parti qui, à mon sens, a le loisir de ne pas être dogmatique, qui peut puiser tant à droite qu'à gauche. C'est comme ça que je vois mon rôle en politique, en faisant d'abord passer les idées et les personnes.

Ceci dit, actuellement lorsque je regarde autour de moi, je trouve qu'il y a un tribalisme malsain dans notre discours public. Plusieurs partent avec la notion que nécessairement, une idée qui vient de l'autre camp ne peut qu'être mauvaise, ou encore, ils s'associent à des groupes par haine plutôt qu'en raison d'idées communes. Sur les réseaux sociaux, c'est quelque chose qu'on remarque à un degré sans commune mesure. J'espère que la politique canadienne va s'élever au-dessus de ça, que l'on soit de gauche ou de droite, afin de travailler sur les idées et de sortir de ce tribalisme.

Être avocat en politique, utile ou limitant?

Le fait d'être avocat est utile car cela m'offre d'une part le réflexe de me demander si l'avenue envisagée est possible sur le plan légal. D'autre part, mon bagage me permet de me questionner lorsque vient le temps d'analyser certaines lois et de prendre position. Prenons par exemple le récent recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*². En prenant connaissance du dossier, avec ma formation d'avocat, le seuil nécessaire afin d'invoquer cette loi ne m'apparaissait pas atteint. À titre de juriste, j'ai eu le réflexe d'analyser la définition du seuil, de me tourner vers la définition des activités qui constituent des « menaces envers la sécurité du Canada »³. Ainsi, à ma lecture de la situation, l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence* à l'endroit des actions du convoi de la liberté suscitait une préoccupation majeure en raison du précédent ainsi créé et pour la défense des droits et libertés civiques. J'aurais voté contre le recours à cette loi, mais je n'ai pas pu car il y a eu un vote de confiance sur cette question.

Y a-t-il trop d'avocats en politique?

Non, je ne pense pas qu'il y en ait trop. C'est une critique qu'on entend souvent, qu'il y a trop d'avocats en politique, que notre profession est surreprésentée. Je pense que tous les profils sont utiles, pertinents. Ceci dit, que tu sois enseignant, restaurateur, avocat ou économiste, l'important est ce qui te motive et jusqu'à quel point tu es fidèle à toi-même et authentique. J'apprécie être avec des collègues avocats et de débattre des idées, car les avocats on aime débattre! Par contre, j'apprécie aussi de pouvoir envisager des perspectives différentes, par exemple d'un collègue agriculteur.

En tant qu'avocat, tu es appelé à t'immerger dans la situation dans laquelle ton client œuvre. Tu vas alors te plonger dans le cadre dans lequel il évolue et ses différentes facettes. En politique c'est un peu ça aussi. Tu es toujours en train de t'immerger dans différents domaines, en fonction des dossiers. Ma formation juridique m'aide à suivre le tout. Il ne serait pas souhaitable que tous les politiciens soient avocats, mais je constate qu'être avocat présente une utilité, ne serait-ce que pour poser la bonne question.

De plus, parmi les défis de la politique, il y a celui de toujours avoir à faire des compromis, ce qui n'est pas toujours évident. C'est un peu la même chose pour l'avocat, qui parfois n'est pas d'accord avec l'orientation que souhaite prendre son client. La *Loi sur les mesures d'urgence* en est un exemple à mon échelle politique.

Prendre une position qui diffère de la ligne prise par ton parti requiert un grand courage politique. Malgré ton « jeune » âge, est-ce le passage du temps et l'expérience qui t'ont permis de prendre une position publique aussi affirmée?

Ça fait maintenant sept ans que je suis en politique. J'ai une meilleure compréhension de ce qui est possible de faire à l'intérieur d'une famille politique et je suis plus solide sur mes patins. Il y a tout un écosystème en politique qu'on apprend sur le tas. J'ai appris, avec les années, à comprendre l'environnement d'un parti, d'un caucus, des médias et aussi l'environnement interpopulation. Cependant, ce n'était pas la première fois que je votais contre une position du gouvernement. Celle-ci a été davantage publicisée, mais j'ai pris de telle position auparavant, notamment par rapport à la décriminalisation des drogues, où ma vision était plus large que celle du parti.

Pour faire un lien avec le Jeune Barreau, je pense que notre génération et celles qui nous suivent ont moins de réflexes partisans. Il y a selon moi une nouvelle génération de politiciens qui émerge, plus intéressée par les idées des individus que par la ligne de parti. Il faut également reconnaître l'apport de Justin Trudeau à ce titre, alors qu'il a assoupli à bien des égards cette notion de ligne de parti. Il est arrivé que des votes soient perdus car des députés d'arrière banc votaient contre, alors que cette ouverture ne se serait jamais vue sous d'autres premiers ministres. Lui aussi est de cette nouvelle génération. Avant, la plupart du temps quand tu étais rouge, tu mourais rouge! Maintenant, on travaille sur les idées plus que sur le parti, et j'espère que ce soit davantage le cas dans le futur!

Il n'est pas évident de se lancer en politique, encore moins lorsqu'on est jeune, quel conseil aurais-tu à donner aux jeunes avocats et aux étudiants en droit qui hésiteraient à se lancer en politique dans ce contexte?

La première des choses, c'est qu'il y a le titre et la pratique. Dans un monde idéal, j'aurais pratiqué plus longtemps comme avocat. Par contre, le *timing* est très important en politique et on ne le choisit pas

toujours. Dans mon cas, à la fin du troisième mandat de Stephen Harper en 2013, j'avais une intuition et un profond désir de faire partie de ceux qui tourneraient la page. Ça me démangeait !

J'ai donc fait ma première campagne à 27 ans. J'ai pu constater l'ouverture des gens à voir des jeunes en politique. Par contre, s'impose le défi d'asseoir sa crédibilité quand on est plus jeune. À ce titre, deux choses m'ont aidé. D'abord, être avocat, avec mon barreau du Québec, mon barreau de New York et ma pratique en cabinet chez Fasken. Ensuite, il est impératif d'avoir bien fait ses devoirs, et de maîtriser ses dossiers.

L'avènement des réseaux sociaux, rendant publics toutes les expériences de jeunesse, peut certainement être vu comme un frein à se lancer en politique, quel est ton conseil à cet égard?

Quand j'étais au secondaire, il n'y avait pas autant de téléphones et d'enregistrements, ce qui je présume est une bonne chose! Maintenant tout est documenté, mais je ne m'arrêtera pas à ça si j'étais un jeune voulant se lancer en politique. Je pense que la politique devrait évoluer vers une plus grande acceptation que tout le monde est humain, que tout le monde en aura fait des fautes. Au fil de mes discussions à ce sujet, j'ai la forte impression que plusieurs en ont assez de voir la violence utilisée sur les réseaux sociaux, la rapidité avec laquelle un individu peut être condamné. Je considère que, plutôt que d'utiliser une phrase ou n'importe quel enregistrement de travers pour condamner une personne, il vaut mieux les voir comme des occasions d'apprentissage. J'ai l'impression que la politique va évoluer vers ça puisque tout le monde va avoir dit ou fait quelque chose de travers. Évidemment, ça ne veut pas dire d'être stupide et de se prendre en photo dans des situations inconvenantes, il faut être prudents, mais je n'aurais pas peur. Je sens par contre que c'est une préoccupation de plus en plus fréquente. Je trouve ça dommage.

Un conseil sur comment œuvrer en politique?

Ce qui est sain en politique est de ne pas en dépendre. On la fait mieux quand on est prêt à la perdre. Cela permet de rester fidèle à soi-même, de dire ce qu'on souhaite dire sans cependant y être trop attaché. C'est vrai aussi dans d'autres domaines : Rester plus fidèle à soi-même, le faire pour les bonnes raisons.

¹ Entretien réalisé le 29 mars 2022 par Me Aurélie-Zia Gakwaya (DGAJ du Ministère de la Justice du Québec) et Me Ariane Leclerc Fortin (CIUSSS de la Capitale-Nationale).

Plusieurs Développements récents nouvellement disponibles au CAIJ!

Les Développements récents en enquêtes internes et réglementaires, en matière de propriété intellectuelle, en droit des affaires et en matière d'accidents automobiles sont disponibles dans l'Espace CAIJ!



LE MILIEU JURIDIQUE **ÉVOLUE ... ET VOUS ?**



*SUBVENTION OFFERTE POUR LES
JEUNES BARREAUX



Le Jeune Barreau *en action*

PROGRAMME RÉPIT

Le Jeune Barreau de Québec salue avec enthousiasme l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2022, du programme Répît du Barreau du Québec, permettant l'octroi d'une aide financière aux avocats travailleurs autonomes devant prendre un temps d'arrêt pendant une durée de plus de 30 jours en raison de problèmes de santé mentale tels que la dépression, l'épuisement professionnel ou l'anxiété. Le Jeune Barreau de Québec est particulièrement fier de ce programme qui, fondé sur une initiative du Jeune Barreau de Québec, contribuera certainement au bien-être psychologique des avocates et avocats. Pour en savoir davantage sur le programme, [cliquez sur ce lien](#).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle du Jeune Barreau de Québec aura lieu le mercredi 4 mai 2022, à midi (12 h 00) par visioconférence via l'application Zoom. Pour consulter l'avis, rendez-vous sur notre site Internet. Afin de recevoir le lien de la visioconférence par courriel, nous vous invitons à vous inscrire sur [notre site internet](#).

COURSE 5 KM JBQ

Pour vous inscrire à la course le 5 km du JBQ qui aura lieu le 13 mai 2022, [cliquez sur ce lien](#).

TOURNOI DE SOCCER

Le traditionnel tournoi de soccer du JBQ se tiendra le 18 juin à l'école secondaire de l'Académie Saint-Louis, inscriptions à venir.

Le 5 km du JBQ

**Le 13 mai 2022
de 12h à 14h**

**Au Parc de l'Amérique Latine
(derrière le palais de justice
de Québec)**

- Parcours de marche et course ouvert à tous les intervenants du système de justice (avocats, techniciens, adjointes, juges, greffiers, huissiers, etc.)
- 25 \$ / personne
- Les profits seront remis à l'organisme Laura Lémerveil





L'institution financière des avocats membres du JBQ

Une offre avantageuse, pensée et développée
pour vos besoins personnels et professionnels.

Profitez de cette offre dès maintenant!

1 844 778-1795 poste 30

Pour plus de détails sur l'offre, visitez le desjardins.com/jbq



Me Geneviève Bilodeau-Caron

PLEINS FEUX

Sur Me Geneviève Bilodeau-Caron

Quel est votre emploi actuel ?

Je suis avocate en pratique privée et je travaille actuellement chez Garnier Ouellette, avocats. Je pratique exclusivement en droit de la famille et en protection de la jeunesse.

Quel a été votre parcours professionnel ?

D'aussi loin que je me rappelle, j'ai toujours voulu être avocate. C'était d'ailleurs le sujet d'un exposé oral en secondaire 4 : Où serez-vous dans 10 ans.

Toutefois, j'ai suivi un parcours professionnel plutôt atypique à comparer à mes consœurs et confrères.

J'ai tout d'abord débuté mes études universitaires en communication, puisque j'avais alors l'intention de travailler dans le milieu de la publicité. Après avoir complété un certificat dans ce domaine, je me suis finalement redirigée vers le légal en complétant un programme collégial en techniques juridiques, ce qui a confirmé ma passion pour le droit. C'est ainsi que je me suis inscrite au certificat en droit à l'Université de Montréal. Bien que j'aie été acceptée au baccalauréat en droit à Sherbrooke après avoir terminé mon certificat, je suppose que j'ai voulu voler de mes propres ailes plus rapidement. Dans les années qui ont suivies, j'ai donc cumulé différents emplois comme technicienne juridique auprès du Ministère de l'Éducation, le Protecteur du citoyen, le Ministère de la Santé, un cabinet privé et un bureau d'huissiers, mais je n'arrivais pas à trouver ma place, ma vocation.

Puis, en 2013, à 29 ans, j'ai pris la plus grande décision de ma vie : retourner aux études et m'inscrire, à nouveau, au Baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke.

En 2017, j'ai enfin été assermentée comme avocate alors que j'étais âgée de 33 ans.

Quels ont été les avantages de vos expériences de travail au baccalauréat ?

J'ai rapidement appris à bien m'exprimer en ayant eu l'opportunité de travailler dans une agence de publicité durant mes premières années d'études.

J'ai en outre eu la chance d'être rédactrice en chef de la Revue de droit de l'UdeS lors de ma dernière année de baccalauréat, combinant ainsi ma passion pour le droit et pour l'écriture.

Enfin, mon expérience comme technicienne juridique m'a permis de comprendre le déroulement des dossiers juridiques, de la préparation des clients à leur procès, et la concrétisation en général des concepts théoriques enseignés au bac, ce qui a facilité mon apprentissage. Ce que j'ai compris très tôt, c'est que la clé du succès est l'organisation, l'efficacité et la rigueur.

Que conseillerez-vous aux personnes désirant changer de carrière ?

Foncer, ne pas avoir peur de faire des erreurs et se faire confiance. Pour ma part, je connaissais déjà le milieu juridique, mais c'était un grand défi : j'ai dû apprendre à étudier à nouveau, à concilier mes

études avec un TDAH et des obligations financières. J'étais dans une ville que je ne connaissais pas et loin de ma famille depuis plus de 10 ans. Mais mes efforts ont été mille fois récompensés et je suis fière d'avoir persévéré.

Pour quelles raisons avez-vous choisi de pratiquer en droit familial ?

Mes expériences comme technicienne juridique au sein de différents cabinets privés m'ont permis d'explorer plusieurs domaines de droit, tels que le droit civil, le droit corporatif, le droit du travail et le droit familial. J'ai rapidement compris que je voulais centrer ma future pratique d'avocate dans ce dernier domaine.

Le droit familial est selon moi le droit le plus humain qui soit. C'est le plus difficile émotionnellement, mais c'est également le plus gratifiant lorsque nous réussissons à aider des familles à passer au travers de séparations houleuses tout en épargnant leurs enfants du conflit vécu.

Ce qu'on oublie parfois, c'est que le droit n'est pas toujours un domaine professionnel froid, compétitif, où facturer plus est synonyme de réussite. Pour moi, le droit c'est également une volonté d'aider les autres et de mettre à profit mes connaissances et compétences pour ce faire.

C'est d'ailleurs dans cette optique que j'ai accepté de siéger sur le conseil d'administration du Centre Le Passage, organisme à but non lucratif venant en aide aux proches vivant avec des personnes atteintes de dépendances, telles que dépendance affective, au jeu, à l'alcool, aux drogues, etc. Je pense que chacun doit faire sa part, dans la mesure de ses capacités, pour venir en aide aux gens dans le besoin, à plus forte raison lorsque nous détenons des compétences précises à cet égard.

Quels sont les défis de votre pratique, notamment depuis le début de la pandémie ?

La pandémie a apporté son lot de défis personnels et professionnels, tant pour les clients que pour les avocats.

Au niveau professionnel, le télétravail a pu accentuer le sentiment d'isolement selon la nature des tâches à effectuer. Pour ma part, la pratique privée, particulièrement en droit familial et de la jeunesse, apporte son lot d'émotions pouvant être difficiles à gérer, même en temps normal. Il faut prendre garde de ne pas prendre sur ses épaules toutes ces responsabilités et savoir se détacher de nos dossiers. Cette gestion est plus facile au sein d'une équipe soudée, sur laquelle on peut compter et il ne faut pas hésiter à demander de l'aide. L'isolement vécu durant la pandémie m'aura fait réaliser l'importance de ces relations professionnelles dans l'équilibre de notre santé mentale. Je suis chanceuse de pouvoir compter sur des personnes en or pour m'accompagner dans mes dossiers.

Par ailleurs, en matière familiale, je suis particulièrement sensible à l'enjeu de la violence conjugale. Je suis impliquée auprès de maisons pour femmes victimes de violence depuis trois ans et, depuis l'arrivée de la pandémie, l'augmentation des cas de violence conjugale est flagrante. Il s'agit d'une autre « épidémie » qui vient teinter la façon dont nous gérons nos dossiers et nos clients. J'encourage mes consœurs et confrères à se sensibiliser sur cette problématique et à ne pas hésiter à s'impliquer autant qu'ils le peuvent pour tenter l'éradication de ce fléau domestique.



Me Élodie Beausoleil

PLEINS FEUX

Sur Me Élodie Beausoleil

Élodie, tu n'as qu'un an de Barreau à ton actif et tu as décidé de te partir à ton compte. Qu'est ce qui t'as motivé à faire ce choix professionnel ?

Pour être honnête, ça fait un bon bout que j'ai le goût de faire les choses autrement. En 2021, je me questionnais à savoir où appliquer pour mon prochain emploi. Je tentais alors de réorienter ma carrière pour pratiquer dans mon domaine d'étude, soit le droit international et les relations internationales. Pendant ce temps, alors que j'étais à l'emploi d'un petit cabinet multidisciplinaire, ma pratique en droit civil continuait de se développer et par le fait même, mon expérience dans le domaine. Je souhaite en profiter pour remercier mon maître de stage et confrère Me Patrick Snider-Belley pour la supervision et les précieux conseils qui m'ont permis de développer rapidement mon autonomie en tant qu'avocate.

Après de nombreux mois de recherche et aucun C.V. envoyé, je suis arrivée à la conclusion que mon job de rêve ne pouvait exister que si je le créais. J'ai donc fondé mon cabinet en décembre 2021 avec la ferme intention de le développer à mon image et dans le respect de mes valeurs. Je suis peut-être idéaliste, mais j'ai la vision de bâtir un bureau où l'excellence se conjugue avec le travail d'équipe et la collégialité.

Pour se faire, j'ai mis en place un cabinet pouvant être réellement "sans papier". Mes clients ont accès en ligne, en tout temps, et de façon sécurisée à leur dossier via une application mobile. L'objectif est qu'ils aient une meilleure compréhension de leur dossier et en soient partie prenante tout au long. C'est également avec cette même approche que j'accompagne les entrepreneurs dans le démarrage de leur entreprise.

Étant issue d'une famille d'entrepreneurs, est-ce que tu as toujours su que tu allais l'être à ton tour un jour ou l'autre ?

Oui absolument, la pomme n'est pas tombée loin de l'arbre! Mon arrière-arrière-grand-père était un entrepreneur prospère dans le commerce de la glace et mon père est entrepreneur en construction. J'ai eu la chance de grandir dans une famille où les seules limites à mes aspirations étaient les miennes, ce qui a clairement contribué à mon départ en affaires. Avoir mon cabinet était, pour moi, la suite logique dans mon parcours professionnel. L'appui de ma famille depuis le début de mon entreprise, que ce soit en conseils, pour m'aider à trouver les bonnes ressources comme un comptable ou pour échanger des idées, est inestimable. Merci infiniment.

Quels sont les avantages et inconvénients d'être à son compte en tant que jeune avocat.e ?

Je vais commencer par les désavantages. En plus d'être avocate, je dois revêtir quotidiennement d'autres chapeaux, notamment celui de responsable de l'informatique, du marketing, de la gestion, des ressources humaines, etc.. Je ne peux pas dire que l'informatique est mon fort, mais on finit par y arriver! Je suis physiquement seule au bureau, alors exit les brainstormings de couloir avec un.e collègue. Aussi, être à son compte signifie devoir s'occuper de tout l'aspect financier du bureau, soit la facturation, les encaissements, les taxes à rembourser, les impôts, les paies, alouette!

Pour les avantages, je peux développer ma pratique dans les domaines qui m'intéressent réellement. J'ai également l'opportunité de bâtir les affaires du bureau selon ma vision et les besoins de la clientèle, notamment en proposant différents produits et services novateurs. J'ai toujours eu une sensibilité quant au respect des droits des aînés. En ayant mon propre bureau, j'ai la liberté de prendre ces mandats qui me tiennent à cœur, bien que ce ne soit pas nécessairement la meilleure décision d'affaires. Être à mon compte me permet également de mettre de l'avant le travail en collégialité, et ce, en recrutant des avocat.es et étudiant.es qui partagent cette vision du droit et qui souhaitent évoluer dans cet environnement.

Selon toi, quelles sont les qualités essentielles qu'il faut posséder pour se lancer en affaire ?

Au-delà du courage (dont je crois que nous devons tous faire preuve dans l'exercice de notre profession), l'entrepreneur en droit doit réellement être passionné par son domaine et avoir un esprit créatif. Il ou elle doit également avoir une bonne confiance en ses capacités afin d'être à l'aise de faire ses actes professionnels au quotidien. Finalement, je crois qu'il faut avoir beaucoup d'entregent afin de pouvoir bâtir une clientèle et des relations d'affaires pérennes. Dans ces quelques mois d'activités, je remarque qu'au-delà des publicités sur Google, le bouche-à-oreille reste la meilleure publicité qu'il soit.

Quel est le conseil que tu donnerais aux avocats qui désirent se partir à leur compte ?

Il faut accepter qu'on va faire des erreurs, c'est malheureusement inévitable, malgré toutes les bonnes intentions du monde. Corrélativement, il faut être en mesure de prendre la critique de façon constructive, bien s'entourer et accepter de déléguer. Chacun son domaine! Mon père dit toujours que ce n'est pas plus compliqué partir une petite business qu'une grande, je seconde. Rome ne s'est pas fait en un jour, il faut faire confiance au processus (le fameux «trust the process»)!

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba



Me Xavier Hamel

PLEINS FEUX

Sur Me Xavier Hamel

À quoi ressemble ta pratique ?

J'exerce principalement en droit de l'emploi et du travail. Je m'intéresse particulièrement aux questions liées à l'embauche, à la cessation d'emploi, aux normes du travail, aux droits et libertés de la personne, aux clauses restrictives d'emploi, à l'accréditation ainsi qu'à l'interprétation et à l'application de contrats d'emploi et de conventions collectives. J'appuie également mes collègues en droit des affaires sur des enjeux de relations de travail dans le cadre de différentes transactions commerciales. En 2018, j'ai eu la chance d'œuvrer dans différents dossiers d'immigration et j'y ai rapidement développé un intérêt. Depuis, je prends part à différents dossiers portant sur des services clés en main en mobilité internationale. J'assiste nos clients employeurs dans le cadre de l'obtention des autorisations requises par les autorités canadiennes et québécoises pour l'embauche de leurs ressortissants étrangers au Canada.

Comment as-tu débuté ton parcours en droit de l'immigration ?

En toute transparence, jamais je n'aurais cru pratiquer dans ce domaine durant mon cursus universitaire. Cela ne provient pas d'un manque d'intérêt, mais ce domaine du droit ne m'avait jamais apparu réellement accessible. Suivant quelques départs de collègues à notre bureau de Toronto, on m'a sollicité à l'interne afin de savoir si j'étais intéressé à œuvrer dans ce domaine. Étant curieux de nature, j'ai accepté volontiers.

Comment s'est passé ton apprentissage ?

J'ai dans un premier temps participé à différentes formations. De plus, ma consœur et mentore, Chantal Arsenault, m'a grandement épaulé dans ce processus d'apprentissage. Ensuite, par une succession d'implication dans différents dossiers clients, j'ai su développer mon expertise dans ce domaine de droit. La difficulté actuelle de ce domaine de pratique réside dans son évolution continue, accentuée grandement par la pandémie depuis 2020. Les programmes d'immigration changent rapidement ainsi que les stratégies applicables pour nos clients. On doit minimalement passer un certain temps à s'informer et suivre la tendance pour ne rien échapper. J'ai la chance d'avoir une équipe soudée dont les membres partagent leur expérience respective. Une source d'information intéressante pour les praticiens réside également dans la liste de diffusion de la section du droit de l'immigration de l'ABC, qui vise à échanger des informations et des idées dans le but d'aider les membres dans leur pratique respective. Ce partage d'informations se veut en soi très formateur et riche d'expérience professionnelle mise à la disposition de tous.

Qu'est-ce que tu aimes dans ce domaine et pourquoi ?

Je dirais que plusieurs facettes de cette pratique sont dignes de mention et la caractérise. D'emblée, une très grande collégialité existe entre collègues dans ce domaine. Le fait d'œuvrer dans un contexte professionnel non acrimonieux et sans la présence de contentieux se veut ainsi rafraîchissant et tranche parfois avec mon domaine de pratique principal que constitue le droit de l'emploi et du travail. Également, il y a une certaine satisfaction à compléter un dossier d'immigration – les impacts sont importants pour nos clients et bien souvent, nos services sont dispensés sur plusieurs années. Ainsi, une relation étroite se crée entre nous, nos clients employeurs et les citoyens étrangers bénéficiant de nos services. Dès le début d'un dossier, une relation particulière est établie et une fenêtre plus personnelle s'ouvre sur le parcours et les expériences particulières de ces citoyens étrangers et c'est un privilège pour moi de pouvoir côtoyer professionnellement ces gens. Enfin, nous sommes tous conscients présentement des enjeux au Québec en matière de pénurie de main-d'œuvre. Il est bien établi maintenant que l'immigration constitue l'une des options visant à pallier à cet enjeu. Je trouve donc une certaine satisfaction à faire en quelque sorte partie de l'équation et mettre mes connaissances au profit de la venue de travailleurs temporaires et d'étudiants au Québec et au Canada pouvant devenir un jour nos citoyens de demain.

Quels sont les défis en droit de l'immigration dans le contexte actuel de la pandémie ?

Une complexité importante des dossiers s'est installée depuis mars 2020 avec le resserrement des frontières et l'explosion des délais de traitement. Un dossier qui pouvait prendre quelques semaines prend désormais plusieurs mois. Le système, tout comme plusieurs autres aujourd'hui, est mis à rude épreuve et entraîne malheureusement certaines incohérences et injustices pour nos clients. Les changements soudains de directives et de politiques (au gré des variants!) ont entraîné des volte faces dans certains de nos dossiers et ont nécessité des acrobaties. Le défi continu est donc en partie de bien informer nos clients, diminuer dans certains cas leurs attentes et faire preuve de créativité dans nos stratégies afin de résoudre les différentes problématiques rencontrées.

Le Proforma, votre journal, votre voix

Le journal du *Proforma* offre une plateforme permettant à tous et chacun de partager nos visions, nos expériences, notre interprétation des nouvelles règles de droit qui façonnent notre société et évoluent actuellement à une vitesse impressionnante pour notre milieu. Pour faire entendre votre voix sur les enjeux juridiques qui vous entourent :

ÉCRIVEZ-NOUS!



Me Louis-Philippe St-Amant



PLEINS FEUX

Sur Me Louis-Philippe St-Amant

Décris-nous ton parcours scolaire et professionnel.

J'ai tout d'abord obtenu mon diplôme d'étude collégiale au cégep Notre-Dame-de-Foy en étant étudiant au programme des sciences humaines profil sport et pratiquant le sport du football. J'ai décidé par la suite de me lancer en droit à l'Université Laval tout en poursuivant ma carrière de joueur de football au sein du Rouge et Or. J'ai dès lors complété un BAC en droit en trois années et demie. Ayant un grand intérêt pour le droit des affaires et ayant une année d'éligibilité supplémentaire au sein du Rouge et Or, j'ai décidé de m'inscrire et de compléter un D.E.S.S en droit des affaires à l'Université Laval. Après avoir étudié à l'école du Barreau à l'hiver 2020, j'ai eu la chance d'effectuer mon stage au sein du cabinet Lavery de Billy S.E.N.C.R.L au côté de mon père, Me Martin St-Amant. À la suite de mon stage, moi et mon père avons pris la grande décision de fonder notre propre cabinet conjointement avec Me Marc-Étienne Vien. St-Amant & Vien Avocats d'affaires voit donc le jour en avril 2021.

Comment as-tu su combiner football et études ?

Je dirais que c'est le football en soi qui m'a permis de combiner ma passion et les études. Le football est un sport qui permet aux jeunes de développer une éthique de travail et qui oblige ceux qui le pratiquent à être disciplinés sur les bancs d'école. Ayant pratiqué le football depuis mon tout jeune âge, soit depuis l'âge de 10 ans, j'ai pu développer une telle éthique de travail et j'ai ainsi su gérer mon horaire d'études adéquatement.

Dès le début de ta pratique, ton père et toi vous êtes associés et travaillez désormais ensemble. Était-ce un rêve qui vous habitait depuis longtemps ?

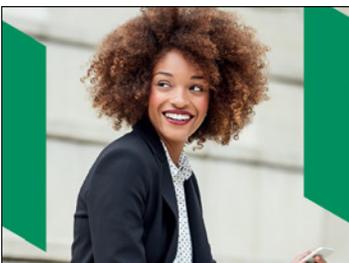
Non, nous n'avions jamais réellement pensé être associés ensemble et travailler pour notre cabinet. Je dois dire que la décision de partir notre propre cabinet s'est prise assez rapidement soit dans le mois précédent la fin de mon stage du Barreau. Nous avons réalisé que nous travaillons très bien ensemble et que nous n'avions pas nécessairement besoin d'une grande structure en tant que cabinet pour continuer notre pratique et pour bien servir nos clients.

Quels sont les avantages de travailler avec son père ?

Le plus grand avantage est qu'un père est de nature un mentor et qu'il a su être un mentor également dans le début de ma pratique en tant que jeune avocat. Puisque nous nous connaissons très bien et avons une bonne communication, il est plus aisé de travailler en équipe ensemble.

Selon toi, quels sont les secrets pour avoir une belle et longue carrière en tant qu'avocat ?

Tout d'abord, en tant que jeune avocat, je crois qu'il est primordial de s'entourer d'autres avocats qui agiront en tant que mentor en vous guidant dans le début de votre pratique. Étant en droit des affaires, je crois également que le développement de la clientèle est un aspect tout aussi important et stimulant pour l'avocat et qui permet de voir la profession au-delà du droit. Finalement, je pense sincèrement que la clé pour avoir une belle, longue et agréable carrière est d'atteindre et avoir un équilibre entre vie personnelle et travail. La profession ne devrait pas selon moi consister à effectuer et facturer des heures exorbitantes aux dépens de notre santé mentale.



**L'institution
financière des
membres du JBO**

Découvrez l'offre





Me Camille Lefebvre

PLEINS FEUX

Sur Me Camille Lefebvre

Quel a été ton parcours académique et professionnel?

Après la réussite des examens du Barreau du Québec en 2017, j'ai entrepris une maîtrise en droit international et transnational à l'Université Laval, sous la supervision de la professeure Fannie Lafontaine. Ma maîtrise visait à examiner l'application des clauses d'exclusion du statut de réfugié au Canada, en relation avec le droit international des réfugiés. Pendant mes études à la maîtrise, j'ai aussi exercé à temps plein comme avocate chez Bernier Beaudry Avocats, à Québec. Principalement axée sur le droit de l'immigration, ma pratique en cabinet privé touchait au droit du travail, au droit civil et au droit commercial.

Qu'est-ce qui t'a motivé à poursuivre des études supérieures?

Ce sont les enjeux auxquels j'ai été confrontée comme avocate et mes expériences comme chargée de cours et professionnelle de recherche qui ont confirmé ma passion pour le domaine de l'immigration. Après avoir évolué comme chercheuse à la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux, à la Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université Laval et à la Chaire de recherche du Canada sur l'immigration et la sécurité, j'ai été motivée à entreprendre un doctorat en septembre 2020 sous la supervision du professeur Philippe Bourbeau, directeur de l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval. Ma thèse se fera en cotutelle avec la professeure Maartje van der Woude, à la Faculté de droit de l'Université de Leiden, aux Pays-Bas. Sur le thème de la sécurisation des migrations, j'examinerai les interactions entre le

droit pénal, les droits de la personne, le droit de l'immigration et les politiques publiques canadiennes. Je serai également auxiliaire juridique à la Cour fédérale du Canada de 2022 à 2023, où j'aurai la chance de mieux comprendre l'ensemble des règles qui régissent ce domaine.

Qu'est-ce qui a été le plus marquant dans ton cheminement?

Mon désir de prendre part à la mission d'enseignement du droit n'a jamais cessé de grandir au fil des ans. Pendant la session académique de l'hiver 2021, je me suis vu confier par la Faculté de droit de l'Université Laval la refonte du cours « Droit de l'immigration ». C'est avec enthousiasme que je me suis engagée à l'enseignement de cette matière auprès des étudiants inscrits au baccalauréat en droit. Ce fut une expérience enrichissante et formatrice, qui m'a permis d'échanger avec des juristes intéressés et motivés par ce champ de pratique. Cette expérience a définitivement été la plus marquante de mon parcours jusqu'à présent.

Où te vois-tu dans 5 ans ou 10 ans?

Je souhaite élargir mes compétences juridiques et mettre à profit mes acquis professionnels et scientifiques dans le domaine de l'immigration et des réfugiés au Canada. À long terme, j'aimerais beaucoup évoluer en milieu académique, car j'adore l'enseignement. Toutefois, d'autres options professionnelles liées au domaine m'intéressent. À titre d'exemple, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, l'Organisation internationale pour les migrations ou encore le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont des instances stimulantes pour toute personne intéressée par les enjeux migratoires.



Édition 2022

CONCOURS ORATOIRE LE RABAT D'OR



Vous l'attendiez ! Le traditionnel concours oratoire du Jeune Barreau de Québec est enfin de retour.

Vous savez user de rhétorique et croyez être en mesure de rendre la meilleure performance sur l'un des sujets originaux devant le banc de nos jurés invités ? Inscrivez-vous sans tarder !

En plus de remporter plusieurs prix, le ou la participante couronnée se méritera une place afin de représenter la section au concours oratoire annuel qui se tiendra à Montréal à l'occasion de la Rentrée judiciaire.



Composition du banc :

L'honorable Michel Beaupré, j.c.a.

L'honorable Denis Jacques, j.c.s.

L'honorable Jean-Louis Lemay, j.c.q.

& Me Caroline Gagnon, Bâtonnière de Québec

Le ou la gagnante se méritera :

- une bourse de 1000\$
- un certificat-cadeau de 200\$ chez Ivanhoe Cambridge
- un certificat-cadeau de 100\$ chez 

De plus, tous les participants au concours courent la chance de remporter un certificat-cadeau de 100\$ au Strom spa offert par  Verdon Armanda Gauthier, avocats



Suivez notre page Facebook et consultez notre infolettre pour les informations relatives à l'inscription et aux règlements du concours